

SERVICE INTERCOMMUNAL DE LA CURATELLE

Martigny – Bovernier – Martigny-Combe – Saillon – Trient

Sur mandat de l'Autorité de Protection de l'Enfant et de l'Adulte (APEA), le service intercommunal de la curatelle gère les affaires courantes et les biens des personnes concernées. Le curateur fournit une aide, une assistance personnelle et représente sa personne concernée dans les démarches de la vie de tous les jours. Le curateur rend des comptes à l'APEA.

Service intercommunal de la curatelle

Avenue du Grand-St-Bernard 4
1920 Martigny
027 / 721.26.88

